

*Amendement de M. Charret (Sauf opposition des enfants légitimes)* [17 novembre 1955] (p. 5793).

**HALLEGUEN (M. Joseph)**, Député du Finistère (A. R. S.).

Son élection est validée [6 juillet 1951] (p. 5900). = Est nommé membre : de la Commission de l'éducation nationale [17 juillet 1951] (F. n° 5), [21 octobre 1952] (F. n° 170); de la Commission de la marine marchande et des pêches [17 juillet 1951] (F. n° 5), [21 octobre 1952] (F. n° 170); de la Commission des territoires d'outre-mer [20 janvier 1953] (F. n° 216), [19 janvier 1954] (F. n° 341), [4 mai 1954] (F. n° 381), [18 janvier 1955] (F. n° 482); de la Commission de la presse [19 janvier 1954] (F. n° 341). — Est nommé par la Commission des territoires d'outre-mer, membre de la Commission de coordination pour l'étude des questions relatives à la Communauté européenne du charbon et de l'acier [5 mars 1954] (F. n° 358). — Est élu juge suppléant de la Haute-Cour de justice [28 août 1951] (p. 6534).

### Interventions :

Prend part à la discussion des interpellations sur la politique européenne : *Discussion générale (Modification nécessaire de la Constitution, ajournement possible de l'intégration des territoires d'outre-mer dans l'Europe unie)* [19 novembre 1953] (p. 5285, 5286). — Dépose une demande d'interpellation : sur la politique du Gouvernement vis-à-vis de la Tunisie [7 août 1954] (p. 3986); et en demande la jonction à celles déjà déposées sur le même sujet (*ibid.*); est entendu sur la fixation de la date de discussion : *Nature véritable du terrorisme tunisien débordant le seul Néo-Destour (Ligue arabe et radio du Caire)*; *interventions parallèles de la Russie (Déserteurs nord-africains d'Indochine), des Etats-Unis (Citation du maréchal Juin), de l'Angleterre (Bourguiba à la B. B. C.)*; *institution proposée d'une Commission parlementaire d'enquête pour connaître de toutes les menées étrangères en Afrique du Nord (Subsides versés aux nationalistes, affaire Tansamani, permis exclusifs de recherches pétrolières octroyés à des sociétés étrangères)* [10 août 1954] (p. 4043, 4044, 4045); *Remarque touchant le dossier*

*Bourguiba* (p. 4051); développe cette interpellation : *Rôle capital des menées étrangères, américaines (Pétrole), anglaises (Fellagha), Ligue arabe (Radio du Caire relayée par Radio-Budapest)*; *maturité politique insuffisante du peuple tunisien (Ses aspirations essentiellement modestes)*; *caractère anti-démocratique et néo-théocratique du Néo-Destour (Son attitude sous l'occupation allemande)*; *l'autonomie interne, « étape substantielle vers l'indépendance totale » pour Bourguiba*; *solutions constructives : répression totale du terrorisme, exercice des libertés communales, « promotion sociale » des masses, politique d'intégration économique graduelle, « protectorat secondé manière » avec achèvement vers la co-souveraineté* [26 août 1954] (p. 4261 à 4264); *Son interruption visant M. Clostermann et le récit fait par lui des émeutes de Port-Lyautey* (p. 4279); — sur « les conditions dans lesquelles, à un moment exceptionnel de l'Histoire de France, le Gouvernement accepte que la politique étrangère du pays soit arbitrée par l'ennemi » (Rejet de la C.E.D.) [31 août 1954] (p. 4477); est entendu sur la fixation de la date de discussion : *Périls hypothétiques (Allemands) et périls réels (Soviétiques)*, « *chance émouvante, historique, de la réconciliation franco-allemande* »; *complexe d'infériorité à dépouiller vis-à-vis de l'Allemagne; arbitrage laissé aux communistes et coupable neutralité, du Président du Conseil, au mépris de sa déclaration d'investiture, interlocuteurs de Genève préférés par lui à ceux de Bruxelles; impossibilité pour lui, désormais, de « se présenter, au nom de la France, à la prochaine Conférence de l'Occident »* (p. 4479, 4480); — sur les conditions dans lesquelles certaines lois votées par le Parlement français sont éludées ou contrefaites et sur le remboursement aux contractants du Crédit mutuel du bâtiment [19 novembre 1954] (p. 5204); — sur la politique tunisienne et ses répercussions en Afrique du Nord [19 novembre 1954] (p. 5204); la développe : *Choix néfastes opérés en Tunisie; duperies de Bourguiba; dangers d'une police, même partiellement tunisienne; dangers analogues d'une justice mixte (Civile et pénale); problème des fellaghas; reddition « opportune » et truquée; impérialisme chimérique de la Ligue arabe; « perte définitive » de l'Afrique du Nord française* [9 décembre 1954] (p. 6029, 6030). = Son décès est annoncé à l'Assemblée Nationale [1<sup>er</sup> février 1955] (p. 564, 565).